L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 18 JUILLET 1885.

Spectacles, Bals, &c.

FORT ESPAGNOL.
J. J. McGRATH.........................Directeur
A partir de SAMEDI, 18 Juillet 1885.
Tous les soirs et les Mercredis et Samedis en matinée, la
TROUPE D'OPÉRA ST-QUINTEN.
40 VOIX.
MADAME FAVART,
avec Mme St-Quinten dans sept rôles distincts.
Prix des places—Sièges d'orchestre 50cts ; amphithéâtre, 25 cts ; galerie, 10 cts ; matinées, 25 cts, pas de sièges réservés. Bureau de location ouvert de 9 heures a. m. à 4 p. m. à la gare du chemin de fer du Fort Espagnol.
AVIS SPECIAL. — Les trains marcheront promptement toutes les 20 minutes après 7 heures du soir. Pas d'infraction à cette règle. Prix du trajet, aller et retour, 15 cts. 18juil—

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.
A cinq minutes de marche de la rue du Canal.
Dernière Semaine de la Saison.
LUNDI, 13 JUILLET,
La plus amusante comédie de la saison.
Howard & Whitney's Ramblers,
LUNDI, MARDI, MERCREDI et JEUDI,
La comédie amusante de Barry et Fay.
MULDOON'S PIC-NIC.
Vendredi, Samedi et Dimanche,
CONFUSION.
Nouvelles Chansonnettes, Danses et Originalités.
Matinées, mercredi, samedi et dimanche.
Entrée, 10 cents.
12 juil—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une bonne gardienne d'enfant (blanche), qui, au besoin, consentirait à quitter la ville pendant les mois d'été. S'adresser 228 rue Terpsichore. 16juillet—3f

Homme sérieux, comptable de première classe, parlant et écrivant les trois langues, cherche place. Bonnes références. Adresser "Correspondant" office de l'ABEILLE. 16juil—6f

A LOUER.

A louer.—Beau magasin avec logement au premier étage, rue d'Orléans No 24. Le magasin contient barriques, chantiers d'agencement complet pour la fabrication du vinaigre. S'adresser sur les lieux à Ernest Mas. 17 juil—1f

A louer—Une belle maison en bois, à Covington, convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falia River, conditions raisonnables. A. Thomson & Co. 28 rue North Peter. 4 juil—1m

A VENDRE.

A vendre—Un moulin à sucre complet (quatre pieds) avec machine, en bon état. S'adresser à H. HEHNERT, 74 Tchoupitoulas. 12juil—2sem

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 21 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine au Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au-dessus du Maitre-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

† FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.
1er mai 1885.

BASILE BARES
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
5sev—

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE H
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du]

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE. ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75,000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000......	25,000
1 Lot de ...	10,000......	10,000
2 Lots de ...	6,000......	12,000
5 Lots de ...	2,000......	10,000
10 Lots de ...	1,000......	10,000
20 Lots de ...	500......	10,000
100 Lots de ...	200......	20,000
300 Lots de ...	100......	30,000
500 Lots de ...	50......	25,000
1,000 Lots de ...	25......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit............	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit............	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit............	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les partis. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne. P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. Y. West, tutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,769—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 aout 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sept certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Lyon, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par W. T. Thompson, alors voyer, le 13 mai 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante-dix pieds six pouces de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur, et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds deux pouces de façade rue Lyon, sur cent-cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros un et deux ont été acquis par le feu B. J. West, à une vente de Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Eveline L. Green vs Mme Louisa A. Kendall, numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson le 23me jour de juillet 1870, et tous les autres lots ci-inclus décrits ont été acquis par le feu B. J. West, dans un jugement de la 6me Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit B. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17juil—17.24.31—août 7.14.18.

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert Thaem vs. Charles Schellhaus (ou Schellhaus).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,708.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ce-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 21 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet numéro deux cent quatre-vingt-un, lot numéro six, borné par la Promenade Carondelet, les rues Galvez, St. Pierre et Miro, formant l'encoignure des rues Galvez et Promenade Carondelet. Le dit lot mesure (au pied français) trente pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de cent un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Galvez, cent trois pieds neuf pouces et trois lignes, sur la ligne opposée et trente pieds de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieu.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20,27, juil 3,11,18,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

221 sacs de café.

Smith Bros. & Co. vs R. S. DeLeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 14,516. — En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI 18 juillet 1885 à 10:30 a. m., des propriétés ci-après décrites, savoir :

221 sacs de café provenant du steamer City of Dallas, maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville.

A vendre en lots au gré des acquéreurs.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7juillet—7,11,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de papeterie.

Veuve Lucy S. Armstrong vs. Armstrong & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,461—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 20 juillet 1885, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le contenu, les installations, marchandises, stock, etc., de la papeterie, située au No. 60 de la rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7juil—7.14.18.19

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. L. Nevers vs J. H. Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,469.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous décrits, le SAMEDI 18 juillet 1885, à 2 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de briques, bouilloirs, bois, fer, etc., maintenant au pied de la rue Robin dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7,14,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles! Meubles! Etc.

O. Marrionneaux vs John H. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,576—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 20 juillet, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand assortiment de meubles de maison, effets, mobiliers, objets divers, etc., maintenant à mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, dans le second district de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juil 8,14,16,19

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'on ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.

"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir on m'a guérie, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

MME REBECCA SNEAD,
Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans! Vente en gros et en détail.
Et chez **M. J. VERGNOLLE,**
12 avril— 65 Decatur.

LEON OUEYROUZE,
GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
[illegible] RUE DECATUR,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Benjamin J. Montgomery vs. Edward Balding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,600—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, St-Denis Troisième et Dryades, et désigné comme lot numéro vingt-et-un sur un plan déposé pour référence en l'étude de Andrew Hero jr., notaire. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt-six pieds onze pouces et neuf lignes plus ou moins entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Charles H. Reed et als par un acte passé pardevant J. R. Winchester, alors notaire en cette ville, le 1er mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16juin—16,23,30—juil 7,14,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de stock de syndics, billets hypothécaires, comptes ouverts, etc.

J. O. Terry et fils vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 juillet 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certificat, No. 213, pour une action payée en plein, du fonds capital du Mechanics', Dealers and Lumbermen's Exchange, au nom de O. F. Terry, et daté Nouvelle-Orléans, 6 juin 1883.

2° Le certificat No. 130, pour quatre actions du fonds capital du Mexican Central American Commercial Exchange, de $25 chacune, et datés Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1883, au nom de J. O. Terry & Sons.

3° Les quatre billets à ordre suivants, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété dans la ville de Ponchatoula, Lne., tous datés du 2 décembre 1884, avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, d'après un acte pardevant T. M. Terry, notaire, à savoir :

Un de David Burns dû le 1er juillet 1885 pour $20 00.

Un de Nick Thompson dû le 1er avril 1885 pour $10 00.

Un de Anderson Brightwell dû le 1er juin 1885 pour $15 00.

4° Les deux billets à ordre suivants, signés par Nathaniel W. Tucks (ou Tucker), garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété améliorée, dans la paroisse Tangipahoa, d'après acte passé pardevant T. M. Terry, notaire, tous deux datés du 2 décembre 1884, et portant 5 0/0 d'intérêt par an du la date jusqu'à parfait paiement.

Un de $351 60 dû le 1er janvier 1886.
Un de $500 00 dû le 1er janvier 1888.

5° Les deux billets à ordre suivants, signés par T. M. Terry garantis par hypothèque sur la propriété améliorée dans la paroisse Tangipahoa, d'après un acte passé pardevant Samuel Flowers, notaire, tous deux datés du 31 janvier 1885 et portant intérêt à raison de 8 0/0 de leurs maturités respectives jusqu'à paiement, à savoir :

Un de $787 33 1/3 du le 1er Novembre 1886.
Un de $787 33 1/3 du le 1er Novembre 1887.

6° Un "Due Bill" en faveur de J. O. Terry & Sons pour $929 73 signé par W. M. Stewart, daté Nouvelle-Orléans, 18 Août 1884.

7° Un billet protesté signé par F. E. Foucher en date du 5 Octobre 1882, pour $553 00 payable à 60 jours de vue, sur lequel il a été payé $50.

8° Une réclamation contre H. D. Cooper pour $18 21, laquelle est garantie par un certain billet à ordre signé par S. B. Cooper, agent de H. D. Cooper, pour $50, datée Gretna, paroisse de Jefferson, 20 décembre 1880 et payable à un an de date, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et portant hypothèque et privilège de vendeur d'après un acte passé pardevant H. B. Gantier, notaire.

9° Un billet de D. B. Penn, daté Nouvelle-Orléans, 2 mai 1882, pour $158 22, à 60 jours à l'ordre de O. F. Terry & Co.

10° Un billet à ordre signé par John W. Colkmin, daté Ponchatoula, 31 janvier 1885, pour $21,25 payable six mois après date à l'ordre de J. O. Terry, avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à paiement.

11° Un billet hypothécaire signé par Geo M. Penn, daté de Ponchatoula, le 24 janvier 1885, à l'ordre de John Owen Terry pour $26 40 du le 1er octobre 1885 avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, d'après un acte passé pardevant T. M. Terry notaire.

12° Un grand lot de comptes à recevoir conformément à l'inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
9 juil—9,14,18,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

Dans l'affaire de la New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Saiter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 14,782.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la bâtisse désignée "casino" située sur les lieux de l'endroit connu comme le Fort Espagnol, à l'extrémité du chemin de fer de la New Orleans, Spanish Fort and Lake Railroad, LUNDI, 20 juillet 1885, à 3 heures P. M :

1° Toute la propriété du défendeur Warren S. Saiter sur le local loué par lui ou qui y touche connue comme la propriété du Spanish Fort Railroad Co, un lieu d'agrément public en la ville de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les bâtisses, constructions, hangars, installations, maisons, théâtres, machines, lumières électriques et toutes les machines, tous les accessoires et matériaux qui y appartiennent, ainsi que les appareils, meubles et dépendances y attachés, aussi bien que le chemin de fer, le fonds de l'établissement, les ateliers, outils et autres objets que le dit défendeur peut posséder ou dans lesquels il puisse avoir un intérêt, aussi tous les wagons, locomotives et leurs accessoires, toute espèce quelconque de propriétés, de droits, ou de privilèges y appartenant ou relevant de la propriété du chemin de fer de la N. O. Spanish Fort and Lake R. R. possédée par le dit défendeur ou dans lesquels il puisse posséder un intérêt. Le tout d'après les inventaires détaillés enregistrés dans ce bureau.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Saiter, dans le bail consenti entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans du Fort Espagnol et du Lac de la propriété de la dite compagnie ; le dit bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être consultée sur demande à ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8juillet—8, 11 14 18 1920

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE SYNDIC

De diables (lumber wheels), roues à charrier des bois de charpente, (lumber wheels), wagons, camions, etc.

Grand lot de bois de charpente, etc.

Meubles, etc.

J. O. Terry & Sons versus Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,573— En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux et dessous désignés, le MERCREDI, 22 juillet 1885, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Sur les lieux No 334 South Rampart, dans le Premier District de cette ville.

Un lot de meubles de bureau et installations, etc., etc.

2° Et, immédiatement après, la vente sera continuée

Sur les lieux coin White et Clio, dans le Premier District de cette ville, un grand assortiment de wagons, (front wagons) (boiler wagons), roues en bois et en bois de charpente, grandes roues, camions, blocks, poulies, essieux, un dray à ressort, une forge, deux soufflets, un lot de chaînes pour wagon, outils de charpentier enclumes, divers, etc., etc.

3° Et immédiatement après, il sera continué et clos

Au local connu sous le nom de "Clipper Saw Mill", vis-à-vis le Nouveau Canal, entre Galvez et Tonti, dans le Premier District de cette ville :

Un grand lot de bois de charpente et de bois de construction.—Aussi, un lot de meubles de bureau et installations, etc.

Le tout d'après des inventaires enregistrés dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9juil—9,14,18,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 11 grandes caisses de tabac en feuilles, ou pour cigares, etc.

U. Koen & Co. vs. S. L. Nasits.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,800—En vertu d'un ordre de vente, daté le 8 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 21 juillet 1885, à 2 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

11 grandes caisses de tabac en feuilles, un lot de cigares, balance et poids, un lot d'outils pour cigariers, etc., d'après un inventaire enregistré maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—9 14 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une catapulte ou montagne russe Roller Coaster.

Dans l'affaire de la Succession du Wilcox ou Wilson Sprague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,567—En vertu d'un ordre de vente daté du 2 juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 22 juillet 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une Catapulte ou montagne russe (Roller Coaster) sur cette portion de terre sise au coin des rues Canal et Miro, dans le premier district de cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. S. McCuen vs. Jos. Ostheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,662—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 21 juillet 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles, tables, faïence, ustensils de cuisine et objets divers, aussi un grand cooking range, ainsi que le contenu d'un restaurant sur les lieux, No 32 rue Royale, dans le Second District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 juillet—8,9,15,21

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Dans l'affaire de Mme Katie Patterson et als. vs. Mme Winnie Redmond et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No. 14,353.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, le 24 juin et signé le 29 juin 1885, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un terrain, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 et mesurant 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à deux étages, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue ; l'acte de vente devant porter les clauses usuelles de transfert de la police d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrer le montant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente. 1 juil—1 11 18 25 août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Dominique Terriault.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No. 14,440.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 79, qui est compris entre les rues Elmira, Chestnut, Alix et Eliza. La dite portion de terre est composée du tout du lot original No. 19 du dit ilet et une moitié du lot No. 18 qui y touche. La dite portion de terre mesure 47 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Elmira par la profondeur comme suit : le lot No. 19 a 150 pieds et la dite moitié No. 18 a 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
27 juin—27 juil 4 11 18 25 août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Cinquième District.

Successions de John Mahoney et de Catherine Ward, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 14,393.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 20 juin 1885, je procéderai à vendre les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet No 2, et maintenant par le lot No 3 de l'ilet No 10, nouveau plan de ville du dit district, mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 3 et 112 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, sur la ligne de côté du lot No 2.

2° Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 20, borné par les rues Delaronde, Olivier, Peter et Verret ; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22 du dit ilet, mesurant, chacun, 32 pieds de face à la rue Peter sur 125 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout au pied anglais.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
23juin—23 27 juil 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement d'encoignure de valeur dans le Quatrième District, à l'encoignure des rues St Denis et Huitième. Succession de Mme Christina Rothand. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. No 4,131.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Harmony, St Denis, Septième et St Patrick dans le Quatrième District de cette ville, mesurant 29 pieds de face à la rue St Denis sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 11 pieds 6 pouces dans le fond.

Les améliorations comprennent la grande boulangerie bien connue "St Denis" ayant un grand four presque neuf, et pouvant cuire six barils de farine, deux bâtisses en bois, l'une d'elles couverte en ardoises, etc. Le voisinage est très peuplé et offre pour ce genre d'affaires un excellent placement. Les cars des rues Dryades et Rampart passent devant la porte et la rue en face de la propriété a été récemment planchéiée à neuf.

Termes et Conditions—L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1885.

L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets à ordre, chacun de cent soixante-quinze piastres tirés par Leo Blessing, Tuteur à l'ordre et endossés par lui, tous datés du 31 janvier 1885. Deux payables à un an après date et les deux autres payables deux ans après date avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, paraphés "Ne Varietur" par Omer Villeré, notaire, le 23 avril 1885 par lesquels billets ladite propriété a été achetée et lesdits billets mentionnés, garantis par privilège de vendeur et le reste au comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29 juin—29—juil 4 11 18 25—août 1er

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joséphine Schnittlauer, femme de Adam Hack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,858—Division E.—Attendu que Adam Hack a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joséphine Schnittlauer, femme de Adam Hack, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 juil—14 18 23

Succession de Joseph Coats.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,908—Division —. Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph Coats décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 juil—14 18 23

Succession de Jean Ladebeze.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,460—Division "D". —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Guillaume Mothe, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9juil—9 14 18

Succession de John F. Beckman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 12,810—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par H. F. Sturcken et J. F. Beckman, Jr., exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juil—9,14,18

Succession de Pierre Boyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 14,795—Division A. —Attendu que Mme veuve Albert Peters, alias Albert Pierre Boyer a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de Pierre Boyer, décédé ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juillet—9,14,18

Succession de Thomas Nightingale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,527—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10juil—10,14,19.

Succession de Wm. C. Keifner et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 14,783—Division B.—Attendu que Mlle Ida A. Keifner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Wm. C. Keifner et femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 juil—10 14 19

Succession de Alfred Penn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3851—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le huitième compte annuel présenté par Mme Bertha Penn, femme de W. B. Krumbhaar et Mme Norma Penn femme de Chas. A. Conradi exécutrices testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 juil—10,14,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Cottage sur la Promenade Carondelet, No. 133.

Maison haute en briques rue Robertson, No. 230.

Petite bâtisse en bois rue Orléans, No. 319.

Succession de Joseph Lagarde et épouse.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 juillet 1885, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A., maintenant en congé, les propriétés suivantes :

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'ilet compris entre les rues St Pierre, Claiborne, Derbigny et la Promenade Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 24 pieds pouces de largeur sur la ligne du fond, 73 pieds 9 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations en briques qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'ilet renfermé par les rues Robertson, Villeré, Ursulines et St Philippe, mesurant 34 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur 76 pieds de profondeur.

3° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 29 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions.—Comptant.

Actes de vente pardevant John R. Legier notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.
12 juil—12,18,25—1,8,15 août

Meubles. Wagon et Mulet.

Succession de Joseph Lagarde et son épouse.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 21 juillet 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, au No. 133 Promenade Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 juillet 1885—

Un lot de meubles meublant.
Aussi, un mulet, wagon et harnais.
Conditions—comptant,
9 juillet—15,21

Meubles, piano, bijoux et diamants,

Succession de Madame Hypolite Louise Develle, veuve de Henri Michel, décédée.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 20 juillet 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte, rue Ste Anne, No 181, en face de la Place d'Armes, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juillet 1885—

Un lot de meubles meublant, bijoux, diamants, et un tableau de Clague.

Aussi—Un magnifique piano Pleyel tout neuf et en parfait état.

Conditions—Comptant. 8juil—8 14 20

Succession de Marguerite Richard, veuve en premières noces de François Girardat et en secondes noces de Simon Niefe.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 1er août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1885.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné par le No 2 de l'ilet No 22, compris entre les rues Derbigny, Laharpe, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Derbigny sur 81 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes dues en 1885.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire.
30juin—4 juil 11 18 25 1er août

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de valeur pour bâtir,

Rue Magazine, entre Delord et Poeyfarré.

Vente en partage.

Dans l'affaire de Anna D. Biscoe vs. John M. Simms et als.

No. 14,396.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, (Rotonde de l'Hôtel St Charles) en vertu d'un jugement de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1885 et signé le 16 juin 1885, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Delord, Camp et Poeyfarré, et désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan dressé par Edward Gottheil voyer en date du 25 mars 1848 annexé à un acte passé pardevant A. Chiapella, notaire en cette ville, le 19 mai 1849 ; les dits lots se touchent et mesurent chacun, d'après le dit plan, 27 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Etant la même propriété acquise par Bennett Biscoe et Thomas Simms de Henry E. Martin, d'après un acte passé pardevant E. Brennan, notaire en cette ville, le 13 avril 1853.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 juin—20,27—4,11 18 25 juil

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, No 31 rue N. Remparts, entre Douane et Bienville.

Succession de W. Alex. Gordon.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur Bureaux 13 rue Carondelet—MARDI, 11 août 1885 à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juillet 1885, dossier No 13,806, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon décédé à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 10, borné par les rues Remparts, Bassin, Douane et Bienville, désigné par le No 2 et mesure au pied français 33 pieds de face à chacune des rues Remparts et Bassin, sur une profondeur qui s'étend d'une rue à l'autre au travers de l'ilet, de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois connue comme No 31 rue N. Remparts, occupée par un fabricant, avec une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, avec un bail verbal, du 1er octobre 1885, à $20 par mois, et une maison en briques à deux étages, connue comme No 30 Nord Bassin, avec bâtisse en briques à deux étages dans le fond, louée à $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec intérêt à 8 pour cent, du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, incluant le non aliénando, d'assurance et honoraires d'avocat en cas de procès, hypothèque spéciale, avec privilège et lien de vendeur, etc. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 juil—11 19 26 août 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. H. Walsh vs. Edward Hickey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans, No 14,230.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le jugement rendu dans la Division D. de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans No 11,665, en faveur d'Edward Hickey et contre James L. Bradford pour $150 et les frais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Cette créance étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur déduira du prix de son adjudication et paiera comptant le montant des frais d'impressions, honoraires du shérif, du greffier, etc., se montant à environ cinquante ($50) piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15, 21,28

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.......................Président
CHAS. H. DOLSEN...............Vice-Président
CHAS. E. RICE.......................Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rood,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
B. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. E. Rice,
Joseph Kohn,	Charles M. Whitney,
D. B. Calder.	

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 85—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée,

A l'encoignure des rues Louisa et Morales.

Succession de Mme Mary Dunn.

No. 14,158, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin, 1885, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 15 borné par les rues Louisa, Morales, Urquhart et Piété, désignés par les lots Nos. 1 et 22 qui se touchent et mesurent, ensemble, 63 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Louisa et Morales, sur lequel se trouve un cottage à un étage.

Conditions de la vente comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire.
14 juin—14, 20, 27—juillet 4, 11, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée sur la rue Poydras.

Succession de Frank R. King.

No 703—25me Cour de District Judiciaire pour la paroisse Vermillion, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. DeBaillon, juge de la dite Cour de District Judiciaire, en date du 10 janvier 1885, il sera vendu à l'encan—

La bâtisse double en briques à deux étages Nos 292 et 294 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty.

Le terrain est composé de deux lots désignés par les lettres A et B, qui se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue South Poydras, 48 pieds 5 pouces dans le fond, sur une profondeur de 155 pieds 6 pouces 2 lignes sur côté vers la rue Liberty et 149 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot C, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Préot, notaire, No. 5 rue Carondelet. 5 juil—5,18,25—août 1,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages sur les rues Franklin et Terpsichore.

Succession de Mme J. E. Hackett vs. succession de John E. Hackett.

No 14,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci dessus le 7 juillet 1885 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

1° Le cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No. 417 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Bassin, Terpsichore et Euterpe, le terrain étant un lot adjacent à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois à un étage, No 337 rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Dryades, Remparts et Melpomène. Le terrain est composé de deux portions de terre et commence à 100 pieds de l'encoignure de la rue des Remparts ; il mesure 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Wm. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.
12juil—12, 25—1, 8, 15 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Sixième District.

John Roehm, Jr., vs. John Roehm, Sr., et als.

No 8893.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 5 juin 1885 par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 7 borné par les rues Levee, Jersey et Leontine et l'Avenue Peters, désignés par les Nos 1 à 5 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds 1 pouce à l'Avenue Peters sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Peters et la Levee. Les améliorations comprennent cette maison double en bois à un étage formant l'encoignure et une maison seule sur les lots Nos 1 et 5.

2° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 21 et 22 dans l'ilet No 10 borné par les rues Tchoupitoulas, Levee, Arabella et Joseph. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Joseph. Les améliorations comprennent sur chaque lot un cottage en bois à un étage.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans en billets divisés pour [illegible] intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.
5 juil—5 18 25 août 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois terrains de choix pour bâtir à l'encoignure des rues Canal et Galvez.

Trois propriétés à deux corps de logis rue Galvez.

Ingraham R. Hyams vs. Mme Lelia A. Hyams, tutrice et als.

No 13,303.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 20 mai 1885 par l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite cour et signé le 4 juin 1885 il sera vendu à l'encan :

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos 19 à 24.

Les lots Nos 19 et 20 mesurent chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 21 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

Le lot No 23 mesure 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les trois derniers terrains décrits sont améliorés par trois cottages en bois à deux corps de logis avec un étage.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente pour billets garantis par privilèges de vendeurs et toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. G. Eustis, notaire.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 14

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. G. Leche vs Thos L. Young No 8377 et A. G. Leche vs M. et Mme Zerbe in solido No 8378

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le MARDI, 21 juillet 1885, à midi, au Union Warehouse, coin des rues Notre Dame et Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Installation, plateforme et le contenu de l'exhibition située au poteau S. 59, Main Building de l'ancien World's Industrial & Cotton Centennial Exposition, comprenant modèles, machines, grillages, etc.,

Saisi dans les affaires ci-dessus numérotées.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable.
11 juil—11,15,21

A. A. Ker & J. Davigneaud, Peter Gallagher subrogé contre M. et Mme John Kennair.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 4,504.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robertson, St-Louis, Villeré et Toulouse, lot numéro dix (10) sur un plan dressé par C. Giroux et Castaing, voyers, le 3 janvier 1852, déposé comme référence en l'Etude de A. Barnett, notaire, en cette ville, ledit lot mesure vingt-sept pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
1er juillet—1,8,15,22,29—août 1er

Succession de John McGrath.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 13,678—Division A—Attendu que Mme veuve Ann McGrath a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de John McGrath, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juil—11,15,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

De propriétés améliorées et vacantes d'une très grande valeur

—DANS LES—

Premier, Deuxième, Troisième, Cinquième et Septième Districts.

Coin des rues Commune et Camp.

Magasin en briques à trois étages.

NOS 45 ET 47 RUE DECATUR, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.
DEUX MAGASINS EN BRIQUES A QUATRE ÉTAGES.
COIN DES RUES REMPARTS ET TOULOUSE.
RÉSIDENCE DE FAMILLE, EN BRIQUES, A TROIS ÉTAGES AVEC MANSARDE.
DEUX ILETS DE TERRE RUE DU CANAL.
RUE TONTI, ENTRE LA PROMENADE CARONDELET ET LA RUE ST-PIERRE.
UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.
PROMENADE CARONDELET, ENTRE LES RUES TONTI ET MIRO.
UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.
LOT VACANT SUR LA PROMENADE CARONDELET.
RUE ESPAGNE, ENTRE LES RUES MOREAU ET VICTOIRE.
LOT VACANT.
ONZE MORCEAUX DE TERRE SUR LE CHEMIN GENTILLY.
DEUX ILETS DE TERRE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.
UN ILET DE TERRE DANS LE CINQUIÈME DISTRICT.
SEPT LOTS DE TERRE DANS LE SEPTIÈME DISTRICT.

Ernest H. Samory contre Claude P. Samory et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14,351.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 juin 1885 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu les propriétés ci-après décrites :

Premier District.

1. UN LOT DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Commune, St-Charles et Gravier, formant le coin des rues Camp et Commune. Le dit lot mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur et face de 54 pieds sur la rue de la Commune, borné dans le fond par la propriété de H. W. Montgomery, et de l'autre côté par celle de Mme Krumbaar, comprenant tout le lot désigné comme No. 1, sur un plan dressé par L. E. Reynolds déposé comme plan No 171 dans le Livre des Plans de Theodore Guyol, notaire de cette ville, et toute cette portion d'allée marquée sur le dit plan, et qui est comprise dans l'extension des lignes sur le côté du dit lot No 1, jusqu'à la ligne du lot No 2, sur le dit plan, appartenant à H. W. Montgomery. Le rez-de-chaussée de la dite propriété est sous bail, au taux de deux cents piastres ($200) par mois, payables mensuellement, et expirant le 1er octobre 1885. Le second et le troisième étage sont loués à raison de soixante-cinq piastres ($65) par mois, sans bail. Les locataires ont le privilège d'y rester jusqu'au 1er octobre 1885.

2. UN ILET DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Euphrosine, Calliope, Bendon et Hagan Avenue ou rue St-John, désigné comme le No. 671, mesurant, selon la carte de la ville 312 pieds 9 pouces 8 lignes sur la rue Euphrosine et autant sur la rue Calliope, 269 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue Bendon, et 269 pieds sur la rue St John ou Hagan Avenue.

Deuxième District.

3. DEUX LOTS DE TERRE, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer, en date du 19 mars 1855 déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, et compris dans l'ilet borné par les rues Decatur autrefois Vieille Levée, Chartres, Bienville et Douane. Les dits lots ont les dimensions suivantes : savoir : Le lot No. 1 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur, 23 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 2 touche au lot No 1 ; il a 19 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur, 19 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent deux magasins en briques à quatre étages, connus par les numéros municipaux 45 et 47 rue Decatur. Les étagères comptoirs, appareils à gaz et lustres sont compris dans la vente.

4. UN LOT DE TERRE avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Remparts et Bourgogne, formant l'angle des rues Remparts et Toulouse, désigné par le No 1 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 20 novembre 1858 ; il mesure environ 23 pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur et face de 77 pieds 7 pouces 4 lignes sur la rue Toulouse. Les améliorations se composent d'une belle résidence en briques à trois étages avec mansarde.

5. UN ILET DE TERRE, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, St James et Carrollton Avenue, composé de 29 lots, désigné comme l'ilet No. 57, mesurant 338 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Canal, 310 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à la rue St James ou rue Pierce, et 314 pieds 6 pouces 6 lignes de face à Carrollton Avenue, sur le plan No 22 du livre de plans No. 7 dressé par Olivier & Marais, déposé le 1er mai 1867 au bureau du Voyer de la Ville.

6. UN ILET DE TERRE situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, Avenue Carrollton et David, composé de 28 lots et mesurant 293 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Canal, 331 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue de la Douane, 314 pieds 6 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 313 pieds 4 pouces de face à la rue David d'après un plan dressé par Olivier & Marais, déposé en l'Etude de A. Ducatel, notaire, comme plan No 22, Livre de Plans No 7.

7. UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 32, borné par les rues St-Pierre, Tonti, Promenade Carondelet et Miro, désigné par le No. 5, sur un plan dressé par L. Surgi, Voyer, le 10 octobre 1844, déposé en l'étude de P. P. Labarte, notaire, et mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti, 31 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond, sur 95 pieds 2 pouces 7 lignes d'un côté et 84 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 6.

Les améliorations comprennent une maison en bois, avec cuisine, louée à raison de $5 par mois.

8. UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 32 borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 15, sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, déposé le 6 mars 1855 en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la Promenade Carondelet, 28 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 141 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 16 et 143 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Tonti, formant le coin des rues Promenade Carondelet et Tonti. Les améliorations comprennent une maison en bois louée à $5 par mois.

9. UN TERRAIN situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 32, borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 18 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, déposé le 6 mars 1855, en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet, 29 pieds 11 pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 4 lignes d'un côté, et de 134 pieds 5 pouces de l'autre.

Troisième District.

10. UN TERRAIN, situé dans le troisième district de cette ville, faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghein et Moreau, désigné par le No. 2, sur un plan dressé le 21 avril 1869, par A. Persac, architecte, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Le dit lot mesure 25 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Espagne, sur une profondeur de 67 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

11. ONZE MORCEAUX DE TERRE situés dans le troisième district de cette ville, sur le Coteau de Gentilly, dans cette paroisse, à peu près cinq milles de distance de la Cathédrale, du côté droit en partant de la ville, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 2, 3, 4 et 5 sur un plan dressé le 20 avril 1858, par Alexandre Castaing, et déposé pour référence en l'étude de Antoine Doriocourt, notaire. Les dits morceaux de terre mesurant chacun un arpent ou 191 pieds de face au Chemin de Gentilly et 20 arpents ou 3839 pieds de profondeur, au pied américain. Les lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 sont contigus, le lot No. 6 atteint à la propriété de J. B. Hursey, le lot No. 12 à celle de Mlle Marie Poupelin, le lot No. 2 à celle de J. B. Hursey, le lot No. 5 à celle de Louis Lambert (moins la portion cédée et vendue au chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile).

12. UN ILET, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Darcantel, composé de 28 lots, désigné par le No 35, borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union, Stephen, Girard ou Pelopidas, d'après un plan du 29 décembre 1836 de John Schreiber, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

13. QUATRE ILETS DE TERRE, situés dans le Troisième District de cette ville Faubourg Washington, d'après un plan du 12 décembre 1838, dressé par L. Surgi, déposé en l'Etude de C. Foulon, représentant F. Seghers, alors notaire, désignés par les Nos 7, 8, 11 et 12. L'ilet No 7 se compose de 24 lots et est borné par les rues Delery, Pillié, Magistrate et Virtue ; l'ilet No 8 se compose de 24 lots et est borné par les rues Pillié, Canonge, Virtue et Magistrate ; l'ilet No 11 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Pillié, Canonge et Magistrate, et l'ilet No 12 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Delery, Pillié et Magistrate.

Cinquième District.

14. UN ILET DE TERRE, composé de 26 lots, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, en cette paroisse, rive droite du fleuve Mississippi, à environ 1 1/2 mille de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un plan de John Schreiber, le 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvellier, notaire, borné par les rues Columbus, Orléans, Shepard Row et Odéon.

Septième District.

15. SEPT TERRAINS situés dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 dans l'ilet 95 A, bornés par l'Avenue Canal, les rues Cohen, Dublin et Septième sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 janvier 1836 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, divisés proportionnellement, si on l'exige, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à échéance, et 8 pour cent par an d'intérêt éventuel garanti par hypothèque et privilège de vendeur ensemble avec toutes les autres clauses et conditions usuelles. Savoir les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1885. En cas de poursuites judiciaires, pour le recouvrement des paiements des billets non payés à maturité, la clause de 5 0/0 pour frais d'avocats sera mise à exécution. Ils devront faire assurer les propriétés et en transférer la police, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent, entre les mains de l'encanteur, sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 juil—8,11,18,25—1,8août

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage.

Dans l'affaire de George Godfrey et als vs Mary et Emma Godfrey et als.

No 14,324.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de valeur dans le premier district sur la rue Melpomène, entre Prytania et St Charles.

Sur la rue Annonciation, entre Robin et Terpsichore.

A l'encoignure des rues Céleste et Félicité.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur— Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D., rendu le 15 juin 1885 et signé le 10 juillet 1885 dans l'affaire ci dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir :

1° Un lot de terre situé dans le faubourg La course, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, maintenant St-Charles et Prytania. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds de face à la rue Melpomène, même dimension dans le fond, et 152 pieds de profondeur, étant désigné comme lot no 7 sur un plan de J. Pilié, en date du 23 décembre 1841. Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots de terre, acquis par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte passé pardevant Théo. Seghers, anciennement notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 140 rue Melpomène, comprenant une maison en bois à deux étages.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme lot No 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par A. W. Godfrey de la ville de Baltimore conformément à un acte pardevant le dit notaire le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur, au pied français, de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot est désigné comme le No 1, conformément au plan annexé à un acte de partage entre Francis Truxillo et Rosalie Truxillo, épouse de Wm Godfrey, pardevant Robt. J. Kerr, notaire, en date du 9 mars 1851. Les améliorations comprennent un cottage à un étage, désigné par le No 180 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans en billet spécial et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au détenteur des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de leur adjudication, 10 pour cent comptant seront requis au moment de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juil—18,25—août 1 8 15 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Mme Anne Bischof et d'Emile Bonquois.

No 14,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.: et

dans l'affaire de Louis Bonquois Jr. et autres vs. Louis Bonquois Sr. et autres.

No 14,738—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E."

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur, bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 15 juillet 1885 dans la première affaire ci-dessus intitulée, et secondement, conformément à un jugement rendu par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, le 27 juin 1885, et signé le 1er juillet 1885, et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée en second lieu, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Trois certains terrains, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet 53, borné par les rues Romain, St Louis, Conti et Derbigny, et désignés par les Nos 23, 24 et 25, mesurant, chacun, 27 pieds de façade rue Conti, sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, le 17 janvier 1849, et déposé au bureau de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, en même temps que tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie.

Les améliorations comprennent trois jolies et agréables maisons cottages doubles en bois désignées par les Nos. 305, 307 et 309 rue Conti, ayant allées latérales et sont louées $10 par mois chacune, sans baux, à de bons locataires, et constituent un bon placement d'argent productif.

2° La maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 432 de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Bienville, Tonti et Douane. Le terrain porte le No 2 d'après un plan par acte passé par devant A. de Armas, notaire, en avril 1806, d'après lequel le dit terrain mesure 27 pieds, 5 pouces de façade rue Bienville, sur 106 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence en bois à deux étages portant le No 432 rue Bienville.

Tous autres renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1/2 comptant, le reste à un an de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an. L'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait en forcer le paiement. Les améliorations devront être gardées assurées et les polices d'assurances transférées au détenteur des billets. Les polices d'assurance actuelles seront en la possession de l'acquéreur et la prime non échue remboursée. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de vente. 10 pour cent du prix d'adjudication comptant en dépôt au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 juil—18 25 août 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix sur l'Avenue St-Charles, côté Ouest, entre les rues Bloomingdale & State, avec magnifique jardin, arbres fruitiers et arbres donnant de l'ombre.

Dans l'affaire de H. J. Mullen, vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,781.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 2 juillet 1885 et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci après décrite, à savoir,—

Cette propriété de choix est située dans une des meilleures et des plus pittoresques parties du Sixième District, dans l'ilet borné par les rues St-Charles et Henry Clay et des Avenues St-Patrick et State, désignée comme une portion de terre dans les limites ci-dessus décrites conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 3 mai 1877, annexé à un acte passé par devant Jas. Fahey, notaire, en date du 5 mai 1877 ; d'après le dit plan, la propriété mesure 196 pieds 1 pouce sur la rue St Charles, 162 pieds 6 pouces de face à l'Avenue St-Patrick, 470 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers l'Avenue State, et 416 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne vers l'Avenue Henry Clay et est subdivisée en douze lots, comprenant les Nos 11 à 22 inclusivement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent ce joli cottage en briques substantiellement construit, ayant un grand corridor de centre, galeries de face et de derrière, salon, salle à manger et bibliothèque, chambres à coucher bien aérées et parfaitement finies, chambre à bain, mansarde, cuisine et dépendances habituelles. Dans le jardin se trouve une grande variété d'arbustes rares et de beaux arbres donnant de l'ombrage ainsi que des orangers, des figuiers et autres arbres. Cette admirable résidence touche à celles de MM. Dupré et Byrne, et mérite de fixer l'attention des capitalistes en quête de résidences de choix de même que de placement sûr et rémunératif.

Conditions—Six mille piastres ou plus comptant au gré de l'acquéreur ; la partie à crédit à douze mois pour billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, avec la clause de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant ; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets ; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5juil—5,11,18,25—1 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary J. Ashbey vs Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le lot numéro treize dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, St-Thomas et Rousseau, ayant une façade de Trente-et-un pieds sur la rue Jackson, sur une profondeur de Cent-vingt-six pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10,17,24,31—août 4.